



Recommandation du Conseil parlementaire interrégional (CPI)

concernant

Les vergers dans la Grande Région

Adoptée lors de la 65^e séance plénière du CPI le 05 février 2021.

Considérant l'importance des vergers pour un développement régional durable;

Considérant la nécessité de la protection de la diversité des fruits et notamment le maintien des vieilles sortes;

Considérant d'autres aspects comme la protection des plantes et de l'eau, le tourisme, le développement régional et la rentabilité de l'exploitation de vergers;

Considérant la possibilité de diversification des entreprises agricoles par le biais de vergers,

Le Conseil parlementaire interrégional recommande:

- La promotion des vergers dans toute la Grande Région par le biais d'aides pour la plantation, le maintien et l'utilisation des fruits;
- Des aides ciblées pour la mise sur le marché local et régional des fruits des vergers;
- La facilitation de l'utilisation et de la vente transfrontalière des fruits des vergers;
- L'organisation de campagnes de sensibilisation visant les agriculteurs et la population, notamment les enfants;
- L'intégration de la thématique des vergers dans les programmes scolaires;
- Le „networking“ des producteurs dans la Grande Région, p. ex. par le biais de projets LEADER.

Le Conseil Parlementaire Interrégional de la Grande Région adresse la présente recommandation au

- Conseil Régional de la Région Grand Est ;
- Gouvernement de la Communauté Germanophone de Belgique ;
- Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Gouvernement de la Wallonie ;

- Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ;
- Gouvernement du land de Rhénanie-Palatinat ;
- Gouvernement de la Sarre ;
- Secrétariat du Sommet de la Grande Région.